

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :
- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou 📧) :
- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
 - ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
 - ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)
- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :
- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
 - ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- 1) L'extension de privilèges au CRI/ME pour les détenteurs d'une qualification CRI/SE est traité comme une délivrance (cf. FCL.905.CRI(c)). La formation CRI/ME et l'AOC CRI/ME restent exigibles.
- 2) La délivrance d'une qualification CRI/SE pour les détenteurs d'une qualification CRI/ME est traité comme une extension de privilèges (cf. FCL.905.CRI(b)). Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'effectuer une formation CRI/SE et une AOC CRI/SE. Pour étendre les privilèges du CRI/ME au CRI/SE, veuillez utiliser le formulaire **40i-Formlic** disponible : [ICI](#).
- 3) La délivrance d'un CRI/ME n'implique pas la délivrance d'un CRI/SE.
- 4) Satisfaire aux exigences de délivrance d'une qualification CRI/ME ou le fait de détenir/avoir détenu une qualification CRI/ME permettra d'étendre les privilèges du FI/SE au FI/ME ou de l'IRI/SE à l'IRI/ME sans exigences supplémentaires.
 - ☞ En effet pour être FI(A)/ME, le FI/SE doit satisfaire à toutes les exigences de prérequis, de formation et de test du CRI(A)/ME (Cf. FCL.905.FI(h)(1)).
 - ☞ En effet pour être IRI(A)/ME, le IRI/SE doit satisfaire à toutes les exigences de prérequis, de formation et de test du CRI(A)/ME (Cf. FCL.915.IRI(a)(3)).
- 5) La formation CRI n'est pas générique. L'attestation de formation fournie devra indiquer la mention SE ou ME.

Pièces à fournir CRI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition délivrance CRI(A) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence :		Pays de résidence		

Candidature CRI(A) :

Je pose ma candidature pour : CRI SE CRI ME → Indiquez le privilège (Ex : TBM) :

Dans le cas d'une délivrance CRI/ME : Je souhaite étendre les privilèges de mes qualifications suivantes : FI/SE IRI/SE à l'instruction aux multimoteurs.

Condition délivrance CRI(A) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)	
CRI SE	
Temps de vol total FCL 915.CRI(b)	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (300h _{dv} minimum) en tant que pilote (PIC ou copilote) sur avions
	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (30h _{dv} minimum) en tant que PIC sur avion de la classe ou du type applicable
CRI ME	
Temps de vol total FCL 915.CRI(a)	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (500h _{dv} minimum) en tant que pilote (PIC ou copilote) sur avions
	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (30h _{dv} minimum) en tant que PIC sur avion de la classe ou du type applicable

3/5. Attestation de fin de formation
<input type="checkbox"/> Fournir une attestation de formation pour la délivrance d'une qualification d'instructeur dûment complétée et signée par l'ATO. ↪ Un modèle « 79i-Formlic » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section CRI) ↪ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complétée et signée par l'ATO.
<input type="checkbox"/> Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)
<input type="checkbox"/> Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur. ↪ Un modèle « 22Formexa » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section CRI)
<input type="checkbox"/> Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées		
<p align="center">Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.</p> <p align="center">« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »</p>		
Fait à	<p align="center">Signature (électronique ou non)</p> <p align="center" style="color: red;">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici</p>	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	<p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées.</u></p> <p>2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité.</p> <p>3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	